## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

-

# Décision n° 1754 du 7 septembre 2021 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR: INTJ2125472S

## Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2529 du 2 décembre 2020 (NOR: INTJ2032385S),

### Décide:

#### Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

**Dubosc** Jean-Marc NIGEND: 210 542

#### **Article 2**

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

Parisot Mickaël NIGEND: 186 730

#### Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

**Derouffet** Thierry NIGEND: 148 456

#### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 septembre 2021.

Le général, commandant la gendarmerie de l'armement, M. Hamel